



Présents :

Mmes Béatrice AUBRY - Marie-Noëlle BALLARE - Marie Laure FRIEZ - Séverine HENRY - Hélène MARTIN - Bénédicte PIGUET.

MM. Frédéric BLANC - Frédéric COLLAS - Alex THOMAS - Denis WEISS.

Procurations : /

Absents: M. Mohamed KADOURI.

Secrétaire de séance : Mme Béatrice AUBRY.

Subventions accordées aux associations locales

La politique de la Municipalité est d'aider les associations de la Commune de Botans et les associations locales apportant une aide aux habitants de la Commune de Botans. Ainsi, Madame le Maire propose :

- D'accorder une subvention de 50 € aux associations locales qui ont fait ou en feront la demande :
 - Association « P'tits Coups Deux mains » dont le but est d'aider le fonctionnement des écoles fréquentées par les enfants de la Commune de Botans.
 - Association Fraternelle des Anciens Combattants des Communes de Bermont, Botans, Dorans et Sévenans.
- D'accorder une subvention aux associations de la Commune de Botans qui en feront la demande :
 - 200 € à l'association « L'outil et la vie d'Antan ».
 - 100 € à l'association de chasse de Botans.
- De ne pas accorder de subvention à l'association de la Commune de Botans « Les Camouchots » qui en a fait la demande.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'octroyer une subvention de 50 € aux associations locales qui en ont fait ou en feront la demande : « P'tits Coups Deux mains », Association Fraternelle des Anciens Combattants des Communes de Bermont, Botans, Dorans et Sévenans.
- **DECIDE** d'octroyer une subvention de 200 € à l'association « L'outil et la vie d'Antan » et une subvention de 100 € à l'association de chasse de Botans.
- **REJETTE** la demande de subvention de l'association « Les Camouchots ».
- **PREVOIT** d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2020.

Approbation du compte de gestion 2019

Madame le Maire présente le compte de gestion 2019, dressé par la Trésorière de Grand Belfort, dont les résultats sont identiques au compte administratif 2019.

Les résultats du compte de gestion 2019 se présentent de la manière suivante :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires totales (a)	276 211,04	313 715,49	589 926,53
Titres de recettes émis (b)	120 767,59	189 166,43	309 934,02
Réduction de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b-c)	120 767,59	189 166,43	309 934,02
Dépenses			
Autorisations budgétaires totales (e)	275 005,41	309 969,37	584 974,78
Mandats émis (f)	211 066,61	137 252,19	348 318,80
Annulations de mandats (g)	0,00	66,00	66,00
Dépenses nettes (h = f-g)	211 066,61	137 186,19	348 252,80
Résultat de l'exercice			
Excédent (d-h)		51 980,24	
Déficit (h-d)	90 299,02		38 318,78

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2019 tel que présenté.

Approbation du compte administratif 2019

Monsieur Frédéric BLANC, premier adjoint, présente le compte administratif 2019, dressé par Madame le Maire, dont les résultats sont identiques au compte de gestion 2019 établi par la Trésorière de Grand Belfort.

Les résultats du compte administratif 2019 se présentent de la manière suivante :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires totales (a)	276 211,04	313 715,49	589 926,53
Titres de recettes émis (b)	120 767,59	189 166,43	309 934,02
Réduction de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b-c)	120 767,59	189 166,43	309 934,02
Dépenses			
Autorisations budgétaires totales (e)	275 005,41	309 969,37	584 974,78
Mandats émis (f)	211 066,61	137 252,19	348 318,80
Annulations de mandats (g)	0,00	66,00	66,00
Dépenses nettes (h = f-g)	211 066,61	137 186,19	348 252,80
Résultat de l'exercice			
Excédent (d-h)		51 980,24	
Déficit (h-d)	90 299,02		38 318,78

Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Frédéric BLANC, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le compte administratif 2019 tel que présenté.

Report et affectation des résultats 2019

Au vu des résultats de l'exercice 2019 et des restes à réaliser, Madame le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement :

A. Résultat de l'exercice	51 980,24 €
B. Résultats antérieurs reportés	150 722,96 €
C. Résultat à affecter = A+B	202 703,20 €

D. Solde d'exécution d'investissement	-107 965,92 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	2 022,66 €
F. Besoin de financement = D+E	-105 943,26 €

G. Affectation en réserves R 1068 en investissement	105 943,26 €
H. Report en fonctionnement R 002	96 759,94 €

AFFECTATION = G+H	202 703,20 €
--------------------------	---------------------

En complément, Madame le Maire propose d'inscrire :

- En dépenses de fonctionnement, au compte 023 : 50 753,34 €
- En recettes d'investissement, au compte 021 : 50 753,34 €

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **AFFECTE** en recettes de fonctionnement, au compte 002, la somme de 96 759,94 €.
- **AFFECTE** en recettes d'investissement, au compte 1068, la somme de 105 943,26 €.
- **AFFECTE** en dépenses de fonctionnement, au compte 023, la somme de 50 753,34 €.
- **AFFECTE** en recettes d'investissement, au compte 021, la somme de 50 753,34 €.

Vote du budget primitif 2020

Madame le Maire présente le budget 2020 de la commune, aboutissant à un équilibre en investissement et un suréquilibre en fonctionnement, qui se traduit comme suit :

Fonctionnement :

Recettes :	267 310,25 €
Dépenses :	238 993,81 €

Investissement :

Recettes :	240 316,05 €
Dépenses :	240 316,05 €

Madame le Maire propose d'approuver le budget 2020 tel que présenté.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** le budget primitif 2020 tel que présenté.

Taxe locale sur la publicité extérieure - Actualisation des tarifs maximaux applicables en 2021

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2333-6 à L2333-16
- La délibération du 11 mai 2018 du Conseil Municipal instituant la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E.)
- La circulaire préfectorale du 7 février 2020 concernant l'actualisation des tarifs maximaux de la T.L.P.E

Madame Séverine HENRY, 2^{ème} Adjointe, expose :

Les tarifs maximaux de base de la T.L.P.E. sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année. Les collectivités peuvent augmenter ou réduire leurs tarifs par délibération prise avant le 1^{er} juillet de l'année précédant l'année d'application.

Madame Séverine HENRY, propose de modifier les tarifs de la T.L.P.E. pour l'année 2021 comme suit :

- Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques < ou = à 50 m² : 16,20 €
- Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques > 50 m² : 32,40 €
- Dispositifs publicitaires et préenseignes sur support numérique < ou = à 50 m² : 48,20 €
- Dispositifs publicitaires et préenseignes sur support numérique > 50 m² : 97,20 €
- Enseignes < 12 m² : exonération totale
- Enseignes > à 12 m² et < ou = à 50 m² : 32,40 €
- Enseignes > 50 m² : 64,80 €

Ayant entendu l'exposé de Madame Séverine HENRY, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **EXONERE** totalement les enseignes dont la superficie est inférieure à 12 m²
- **MODIFIE** les tarifs de la T.L.P.E. pour l'année 2021 comme suit :

Enseignes		Dispositifs publicitaires et préenseignes		Dispositifs publicitaires et préenseignes	
		(supports <u>non</u> numériques)		(supports numériques)	
superficie > à 12 m ² , < ou = à 50 m ²	superficie > à 50 m ²	superficie < ou = à 50 m ²	Superficie > à 50 m ²	superficie < ou = à 50 m ²	Superficie > à 50 m ²
32,40 €	64,80 €	16,20 €	32,40 €	48,20 €	97,20 €

Commission communale des impôts directs : proposition des commissaires

Chaque année se réunit une Commission Communale des Impôts Directs (CCID), instance consultative qui met en relation l'administration fiscale et les représentants des contribuables de la commune.

Son rôle majeur est d'émettre son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

A chaque renouvellement du Conseil municipal, une nouvelle CCID doit être constituée. Pour les communes de moins de 2000 habitants, 24 candidats doivent être proposés par le Conseil municipal. 12 d'entre eux (6 titulaires et 6 suppléants) sont ensuite choisis par le Directeur Régional des Finances publiques pour siéger à la Commission.

Les commissaires doivent être :

- âgés de plus de 18 ans,
- de nationalités françaises ou ressortissantes d'un État membre de l'union européenne,
- jouir de leurs droits civils,
- inscrits aux rôles d'impositions directes locales de la commune,
- suffisamment compétents en matière d'impôts directs locaux.

Après s'être assurée au préalable de leur accord, Madame le Maire propose la liste jointe suivante.

Titulaires		
Civilité	Nom	Prénom
Madame	AUBRY	Béatrice
Monsieur	BILLOD	René
Madame	DECHAMBENOIT	Laurence
Monsieur	DIOGUARDI	François
Monsieur	HENRY	David
Madame	LEMERCIER	Martine
Madame	LLEDO	Florence
Madame	RICHERT	Agnès
Madame	SIGNE	Elisabeth
Monsieur	THOMAS	Alex
Monsieur	VASSELET	Régis
Monsieur	WEISS	Denis

Suppléants		
Civilité	Nom	Prénom
Madame	BLANC	Elisabeth
Madame	COMMUNIER	Pascale
Monsieur	COURTOT	Jean-Bernard
Madame	GANTHIER	Mélanie
Monsieur	GIRARD	Pierre
Madame	ILTIS	Martine
Monsieur	MARTIN	Eric
Monsieur	MATTHEY DE L'ENDROIT	Valentin
Madame	PIGUET	Bénédicte
Monsieur	SALAS	Francisco
Monsieur	VIZINOT	Jean-Marc
Madame	ZOUAI	Corinne

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de proposer au Directeur Départemental des Finances Publiques la liste des contribuables telle que présentée en annexe afin de choisir les commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs.

Recensement 2021 : désignation du coordonnateur communal

Le recensement de la population sera organisé du 21 janvier au 20 février 2021. L'INSEE demande à la commune de nommer un coordonnateur communal avant le 30 juin 2020, qui sera responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte du recensement.

Madame le Maire se propose pour remplir cette fonction.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DESIGNE** Madame le Maire comme coordonnateur communal pour le recensement de la population 2021.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'arrêté de nomination.

Questions et informations diverses

- **Demande de subventions extérieures :**

Demande de subventions :

- Banque alimentaire.

Par principe, la Commune privilégie une aide financière aux associations locales.

- **Demandes d'Urbanisme :**

- Déclaration préalable pour le changement de fenêtres et de porte au 12 grande rue
- Déclaration préalable pour l'installation d'un tunnel de stockage au lieudit « Derrière Lota »

- **Travaux de renouvellement du revêtement routier rue de Montbéliard du 1^{er} au 3 juillet :**

Des travaux de renouvellement du revêtement routier sur un tronçon de la route départementale n° 19 (route de Montbéliard) sur les communes de Botans et Andelnans se dérouleront de nuit, du 1^{er} au 3 juillet 2020.

- **Réunions des syndicats :**

- SGII (Syndicat de gestion des immeubles intercommunaux) : lors de la réunion du 16 juin, M. GROSJEAN Pascal a été élu Président, M. PERRET Philippe 1^{er} Vice-Président, M. BLANC Frédéric 2^{ème} Vice-Président et M. RAMEY Eric 3^{ème} Vice-Président. Une visite des bâtiments intercommunaux est organisée samedi 27 juin à Bermont à 14 h 30.
- SIEMPK (Syndicat de l'école maternelle) : lors de la réunion du 15 juin, M. NICOD Mickaël a été élu Président et Mme BAUDIN Jocelyne Vice-Présidente.
- RPI (Syndicat de l'école élémentaire) : une réunion est prévue le 26 juin pour élire le bureau.
- Fourrière animale - réunion du 9 juin à Belfort : le coût de la fourrière pour les collectivités ne change pas. Pour l'année 2019, 28 % des chats ont été euthanasiés contre 17 % en 2018 à cause du typhus. Un nouveau site commun pour la fourrière et la SPA est prévu à horizon de 2 ou 3 ans.

- **Jurés d'assises-25 juin 2020 :** une personne de Botans a été tirée au sort

- **Cuves incendie :**

La réunion de bornage à l'amiable de la parcelle ZA 336 est planifiée le 8 juillet à 10 h 30.

La séance est levée à 21h20.

Fait à BOTANS, le 3 juillet 2020.

**Madame le Maire,
Marie-Laure FRIEZ**

